

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Avis CSRPN n°2026-02-01

Séance du 13 février 2026

Avis du CSRPN de Normandie

***Évaluation intermédiaire du plan de gestion
de la réserve naturelle nationale de la falaise du Cap Romain***

Présentation du dossier

La présentation faite par la conservatrice de la réserve naturelle nationale de la falaise du Cap Romain, devant la commission espaces protégés du CSRPN le 19 janvier 2026 porte sur l'évaluation intermédiaire du plan de gestion.

Il est rappelé l'arborescence du plan de gestion qui comprend un enjeu, la coupe géologique d'âge Bathonien supérieur avec récif d'éponges et mégarides, auquel il est associé un objectif à long terme : préserver la coupe géologique de référence d'âge Bathonien supérieur in-situ et ex-situ.

Trois facteurs clés de réussite (FCR) complètent la stratégie de gestion :

- FCR 1 : Connaissances scientifiques (géologie, archéologie et biologie)
- FCR 2 : Ancrage territorial
- FCR3 : Fonctionnement de la réserve

Évaluation de l'objectif à long terme associé à l'enjeu de la coupe géologique

Cet objectif à long terme est décliné en 7 objectifs opérationnels, qui regroupent un total de 23 opérations.

48 % des opérations prévues ont été réalisées, 35 % sont en cours de réalisation. Seulement 17 % des actions n'ont pas été réalisées. Les actions prioritaires (P1) ont été réalisées à 50 %.

Objectif opérationnel 1 : Collecter et inventorier les composantes de la coupe du Bathonien supérieur

La roche tendre de la falaise, associé au contexte littoral, rend le patrimoine géologique sensible à l'érosion.

Pour tenir compte de ce point, la stratégie de conservation ex-situ a été élaborée sur la première partie de la mise en œuvre du plan de gestion. Elle prévoit la création d'une collection de référence pour la réserve.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Le développement d'un partenariat en paléontologie avec Sorbonne université - MNHN en 2023 et 2024 a permis de réaliser deux nouvelles études sur la faune fossile, qui mettent en évidence la richesse de la paléo biodiversité sur le site du Cap Romain.

L'inventaire des collections lithologiques reste à finaliser en lien avec les partenaires scientifiques.

L'étude du CEREMA lancée en 2025, devait permettre de déterminer les secteurs d'interventions prioritaires pour la collecte d'échantillons de roche et de fossile sur la coupe du Bathonien. Les résultats de l'étude communiqués au gestionnaire à ce jour ne répondent pas à la commande : les secteurs d'intervention restent à définir. Le score attribué à l'indicateur de pression sur la prise d'échantillon est donc mauvais pour les roches. Le score est en revanche meilleur pour les fossiles puisque des échantillons ont déjà été collectés, déterminés et mis en collection.

Objectif opérationnel 2 : Compléter et actualiser les connaissances sur le Bathonien

L'actualisation de la carte géologique de la réserve et de la bibliographie sur le Bathonien n'ont pas pu être réalisées, faute de partenariat scientifique. Les opérations seront reportées sur la deuxième période de mise en œuvre du plan de gestion.

Deux études scientifiques ont été réalisées sur le récif d'éponges de la falaise du Cap Romain et ont permis de soulever de nouvelles hypothèses sur la mise en place de la colonie. La morphologie de récifs n'a été décrite nulle part ailleurs et n'existe pas dans les récifs d'éponges actuels. Ces résultats confortent l'intérêt international du site du Cap Romain, aussi bien sur les volets géologique et paléontologique.

Le panorama légendé de la falaise a été initié grâce à l'étude des couches récifales, mais il reste à finaliser avec les données de l'étude du CEREMA.

L'indicateur de pression est globalement moyen.

Objectif opérationnel 3a : supprimer les espèces qui fragilisent le sommet de falaise

Les espèces ligneuses envahissantes déstructurent les formations meubles du sommet de falaise. La stratégie de gestion prévoit des travaux de suppression des ligneux. Les travaux ont été partiellement réalisés : ils sont dépendants des acquisitions foncières et du projet de requalification du sommet de falaise. Les acanthes sont présentes sur les terrains privés sur lesquels le gestionnaire n'intervient pas (2 parcelles concernées).

Le score est moyen pour l'indicateur de pression : le linéaire d'espèces ligneuses est stabilisé sur la réserve.

Objectif opérationnel 3b : renforcer la stabilité du sommet de falaise en favorisant un couvert herbacé

Le maintien et l'entretien d'un couvert herbacé contribue à l'amélioration de la stabilité du sommet de falaise. La surface en gestion écologique (intervention par fauche tous les 2 à 3 ans selon les parcelles) est en progression sur la réserve, ce qui permet d'obtenir un bon score pour l'indicateur de pression. En revanche, les photographies des éboulements de la falaise ont été prises mais restent à analyser.

Objectif opérationnel 4 : renforcer la stabilité du pied de falaise en laissant les éboulis

La stratégie d'action consiste à ne pas intervenir sur les éboulis en pied de falaise, qui contribuent à renforcer la stabilité du haut de la coupe du Bathonien. La conservatrice indique que les éboulis sont

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

plutôt stables (non repris par la mer) coté Bernières-sur-mer, mais que la mer a tendance à attaquer le pied de falaise sur le secteur de Saint-Aubin-sur-mer.

Comme pour le précédent objectif opérationnel, le suivi photo des éboulements doit être analysé pour déterminer le score de l'indicateur de pression.

Objectif opérationnel 5: protéger la falaise de la sur-fréquentation

Le projet de requalification du sommet de falaise, comportant un plan de circulation piéton, sera relancé en 2026 et nécessitera une demande de travaux en réserve avec une présentation pour validation du CSRPN. Le projet global avait déjà été validé en comité consultatif. Ce projet contribuera à la canalisation de la fréquentation sur les cheminements dédiés, avec pour objectif de diminuer le piétinement et la dégradation de la coupe géologique.

Le suivi photographique reste à analyser pour identifier si la végétalisation des secteurs piétinés, et la surface de roche mis à nu se stabilisent.

Objectif opérationnel 6 : faire respecter les interdictions des pratiques susceptibles de porter atteinte à la coupe de Bathonien

Les travaux de fermeture de la brèche au niveau du square des Acadiens sont réalisés mais n'ont pas les effets escomptés : la brèche est constamment rouverte, peu importe les moyens mis en œuvre. En revanche, la conservatrice a pu mettre en évidence, via l'analyse de ses tournées de surveillance, une diminution des infractions susceptibles de porter atteinte à l'état et à l'intégrité de la coupe géologique.

Le diagramme radar des valeurs des indicateurs de pressions sur les années 2019 et 2024 montre une diminution des pressions s'exerçant sur la coupe géologique du Bathonien, à l'exception du recouvrement des ligneux. Cette évolution démontre la pertinence de la stratégie de gestion menée sur la réserve par le gestionnaire.

Trois indicateurs d'état sont inscrits au plan de gestion pour suivre l'évolution de l'atteinte de l'objectif à long terme relatif à la préservation de la coupe géologique.

Deux indicateurs n'ont pu être évalués, en raison de l'absence de résultats de l'étude du CEREMA qui devait donner des chiffres sur le creusement du platier et le recul de la falaise, ainsi que la détermination des secteurs de collecte prioritaire. En revanche, un bon score est attribué sur le troisième indicateur d'état : les connaissances contenues dans la coupe du Bathonien ont pu être complétées et actualisées lors de la première phase de mise en œuvre du plan de gestion.

FCR 1 : connaissance scientifique

3 objectifs opérationnels sont reliés à ce facteur clé de réussite.

Un partenariat scientifique reste à développer dans la seconde phase du plan de gestion sur les formations quaternaires. Les connaissances sur le site archéologique du Cap Romain devront également être complétées. En revanche, les actions menées sur la 5 dernières années de gestion ont permis d'actualiser les connaissances sur la faune et la flore du Cap Romain.

FCR 2 : Ancrage territorial

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Ce facteur clé de réussite inclus le projet d'extension de la réserve (projet de la réserve naturelle nationale des falaises jurassiques du Calvados), pour lequel la conservatrice a proposé des animations sur les différents secteurs, et a participé aux réunions de travail et de concertation. D'autres projets sont engagés pour améliorer le lien de la réserve naturelle avec son environnement proche ou d'autres sites naturels (requalification du sommet de falaise Est, UNESCO plages du Débarquement). Une marge de progression est identifiée sur les actions de communication et d'animation vers les propriétaires (gestion écologique) et la population locale, parallèlement à la poursuite de la maîtrise foncière.

Perspective sur la période 2026-2029 :

La suite du travail d'évaluation à mener sur la période 2026-2029 portera sur l'amélioration de l'arborescence du plan de gestion, et l'évaluation des derniers indicateurs dont le score est indéterminé à ce stade. Pour l'enjeu de la coupe géologique, les indicateurs d'état et de pression devront être mieux distingués dans l'évaluation finale (notamment sur les échantillons).

La conservatrice propose également de modifier et simplifier les facteurs clés de réussite : les opérations, souvent en doublon avec celles des objectifs opérationnels, sont à supprimer. Les objectifs à long terme des facteurs clés de réussite doivent également être retirés pour se conformer à la méthodologie CT 88.

Avis du CSRPN

Le conseil émet un avis favorable sur l'évaluation intermédiaire de la gestion présentée par le Département du Calvados, assorti des recommandations suivantes :

- L'évaluation dresse essentiellement le bilan des actions réalisées. La commission recommande que l'évaluation finale du plan de gestion porte davantage sur l'analyse de l'atteinte des objectifs assignés et de l'appréciation des pressions résiduelles sur le patrimoine géologique (et non pas des actions réalisées pour supprimer les pressions).
- Un travail sur la définition d'indicateurs de pression est nécessaire. La commission rappelle que la définition retenue dans le vademecum CT 88 pour le concept de pression est : le « *résultat d'une succession d'évènements dont les causes sont d'origine anthropique (moteurs, activités), ayant pour conséquences directes des dommages ou détériorations de tout ou partie des composantes d'un écosystème* ».
- Concernant la préservation de l'enjeu géologique, les pressions doivent être distinguées des processus naturels (exemple de l'érosion de la falaise). En outre, les pressions rattachées aux facteurs clés de réussite devront être supprimées, puisque les FCR ne s'analysent qu'avec des indicateurs de réalisation. La commission recommande de s'inspirer du schéma conceptuel présenté dans le vademecum sur le CT 88 pour repenser la structure logique de la stratégie de gestion. Il est néanmoins souligné la difficulté d'adapter la méthodologie à la protection du patrimoine géologique.
- Le taux de réalisation des opérations est moyenné pour obtenir le taux global d'un objectif opérationnel qui regroupe plusieurs actions. Or, un objectif opérationnel peut être atteint

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

même si toutes les actions de gestion n'ont pas été réalisées. La commission suggère de commencer l'évaluation finale par l'analyse de l'atteinte de l'objectif à long terme et d'ensuite étudier, pour chaque objectif opérationnel, les actions menées qui peuvent expliquer le résultat obtenu.

- La commission s'interroge sur la définition de l'état de conservation de la falaise à long terme (50 ans). Il est proposé d'initier une réflexion sur la définition d'un état de référence et des indicateurs associés, en lien avec l'étude photographique du CEREMA en cours, pour évaluer le recul du trait de côte et le projeter. La comparaison de la vitesse de disparition de la coupe géologique attendue à celle mesurée permettrait de mettre en évidence la contribution de la stratégie de gestion à la stabilisation de la falaise face à l'érosion.
- Les données sur la faune et la flore, issues des suivis récents effectués sur la réserve ne sont pas pris en compte dans l'évaluation. Malgré la priorité secondaire attribuée au patrimoine biologique, la commission note qu'il serait intéressant de définir des indicateurs sur les groupes étudiés. Elle recommande également qu'une évaluation soit menée sur certains groupes d'invertébrés, identifiés comme à responsabilité patrimoniale forte sur la réserve.
- Les modalités de conservation ex-situ ne sont pas suffisamment détaillées dans l'évaluation. La commission propose de partager davantage d'informations sur les objets géologiques collectés, les lieux et modalités de stockage, les études menées afin d'apprécier les moyens mobilisés et l'ambition conservatoire portée par le gestionnaire.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le préfet de la région Normandie et à Monsieur le président du Conseil régional. Il sera publié sur le site de la DREAL Normandie au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte